

Interformation « Statistiques d'entreprises »

RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2005

PROJETS D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	29

PROJET D'AVIS

proposé par l'interinformation Statistiques d'entreprises le 3 novembre 2005

1. Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise** (Resane) qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention. Par ailleurs, l'exhaustivité des sources administratives permettra d'améliorer les statistiques sur les PME.
Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension « groupe d'entreprises ».
2. Le Conseil approuve les recommandations de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES). Celle-ci souhaite que la **nomenclature d'activités française** qui entrera en application au 1^{er} janvier 2008 réponde au mieux à l'ensemble des besoins nationaux et que son articulation avec la nomenclature européenne soit lisible pour les utilisateurs. Elle recommande par conséquent que la future NAF soit codée sur 5 caractères dont les 4 premiers seront ceux de la NACE.
3. Le Conseil approuve les conclusions du groupe de travail chargé de la **mesure des échanges internationaux de services**.
Il exprime sa préoccupation vis-à-vis des menaces pesant sur le maintien de la qualité des statistiques d'échanges internationaux de services consécutive à l'élévation future, vraisemblablement le 1^{er} janvier 2008, du seuil d'exemption de déclarations des banques au titre de la balance des paiements.
Dans ces conditions, le Conseil soutient la recommandation de mise en œuvre d'une enquête nouvelle, couvrant une population d'entreprises réalisant des transactions de montant plus réduit, et visant à estimer les échanges internationaux de services qui ne sont pas couverts par la collecte réalisée auprès des entreprises DDG (déclarants directs généraux). Il prend note de l'attachement du groupe à l'examen attentif du rapport coûts/avantages de cette option dans l'analyse de l'ampleur, de la périodicité et des modalités pratiques de mise en place de cette enquête.
Par ailleurs, afin d'affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et répondre aux demandes des organisations internationales, le Conseil encourage la mise en œuvre d'enquêtes nouvelles auprès des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, construction, transport, tertiaire, agroalimentaire), sur le seul thème des échanges internationaux de services, et dont la périodicité doit être définie (quinquennale par exemple). Il prend note que l'instauration d'une telle enquête devra être précédée d'une analyse fine des coûts engagés, relativement aux avantages qu'elle procurerait.

Nota : lors de sa réunion du 9 novembre 2005, le Bureau du Cnis a décidé de faire figurer cet avis uniquement dans les avis de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements ».

INTERFORMATION « STATISTIQUES D'ENTREPRISES »
- 3 novembre 2005 -

Président : Édouard SALUSTRO, Cabinet Édouard Salustro

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

ORDRE DU JOUR

Introduction (M. Édouard SALUSTRO)	6
I - Suivi des avis 2005 et moyen terme 2004-2008 (M. Jean-Marc BÉGUIN)	6
1. Suivi des avis 2005	6
2. Suivi des avis moyen terme 2004-2008	7
II - La refonte des statistiques annuelles d'entreprise	7
1. Présentation (M. Raoul DEPOUTOT)	7
2. Table ronde	12
M. Jean-Luc BIACABE	13
M. Benjamin CAMUS	13
M. Lionel FONTAGNÉ	14
M. Jean-Paul MILOT	15
M. Yvonick RENARD	16
III - La première analyse des stratégies des firmes en matière d'investissement immatériel	17
1. Bilan de la phase d'interrogation (M. Emmanuel RAULIN)	17
2. Premiers résultats (Mme Elisabeth KREMP)	18
IV- Point sur les changements des nomenclatures	20
1. État des discussions internationales (M. Thierry LACROIX)	20
2. Prise en compte des changements de nomenclatures sur les règlements	22
sur les répertoires (M. Michel EURIAT)	22
sur les statistiques structurelles (M. Emmanuel RAULIN)	23
sur les statistiques conjoncturelles (Mme Laurence BLOCH)	23
V - Examen pour avis d'opportunité : Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'information sur les nouvelles entreprises - SINE 2006) (Mme Roselyne KERJOSSE)	24
VI - Les travaux du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services » (M. Claude PEYROUX)	24
VII - Projet d'avis de l'interformation (Mme Carla SAGLIETTI)	26
Conclusion (M. Édouard SALUSTRO)	26
<i>Annexe : déclaration de la CGT</i>	27

LISTE DES PARTICIPANTS

ANGEL Jean-William	INSEE DSE
BARGE Michel	SESP
BAUDELET André	CRÉDIT AGRICOLE SA
BEGUIN Jean-Marc	INSEE DSE
BERRET Pierre	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
BERTIN Michel	CONSEIL GÉNÉRAL DU GREF
BIACABE Jean-Luc	CCIP
BLANCHET Guy	EDF
BLOCH Laurence	INSEE DSE
BOULENGIER Bernard	SFIC
BOURBIGOT-POGNAT Monique	CNIS
BRION Philippe	INSEE DSE
CAMUS Benjamin	INSEE DSE
CAZENOVE Josette	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
COHEN Jeanine	CNRS LADYSS UMR 75.33
COULEAUD Nathalie	DGTPE
DELAPORTE Maurice	L'ALLIANCE 7
DEPOUTOT Raoul	INSEE DSE
DESCHAMPS Denis	CROCIS
DUTHION Renan	SCEES
EL-NOUTY Charles	CGPME
EURIAT Michel	INSEE DSE
FONTAGNE Lionel	CEPII
FONTANESI Franck	FIEV
GELY Alain	CGT-BANQUE DE FRANCE
GISSOT Claude	SDES - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
GROUTHIER Jean-Philippe	SESSI
HENON Yves	UNICEM
HONORE Geneviève	INSEE DSE
HUBERT Michel	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
KERJOSSE Roselyne	INSEE DSE
KREMP Elisabeth	SESSI
LACROIX Thierry	INSEE DCSRI
LAINÉ Christine	INSEE DSE
LAOUISSET Brahim	DGDDI
LE GLEAU Jean-Pierre	INSEE DCSRI
LEMMA Céline	OFIVAL
MADINIER Chantal	INSEE DCSRI
MENARD Claude	UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE
MEURIC Louis	OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ÉNERGIE
MILOT Jean-Paul	DIRECTION DU BUDGET
MONFRONT Régine	BANQUE DE FRANCE
MOREAU Françoise	INED
MOUZAOUI Hahmed	OSEO-BDPME
NEHOUS Charles	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
OUDIN Nicolas	COPACEL
OUVRE Brigitte	CNIS
PARENT Marie-Christine	INSEE DSDES
PEYROUX Claude	BANQUE DE FRANCE
PIPARI Nicole	INSEE DESE

PUIG Jean-Pierre	CNIS
RAULIN Emmanuel	INSEE DSE
RENARD Yvonick	MEDEF
ROBIN Yves	SESSI
ROBIN Benoît	CGT-FO
ROUSSELLE Arielle	AGEA
ROY Joël	CCMSA
RUBIO Danièle	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
SAGLIETTI Carla	CNIS
SALUSTRO Edouard	CABINET ÉDOUARD SALUSTRO
SAUNIER Jean-Marie	SESP
SICSIC Pierre	BANQUE DE FRANCE
SIMON Olivier	IEDOM
SIROTA Evelyne	SCEES
THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE DSE
TOMBOIS Katia	BANQUE DE FRANCE
VANDE MAELE Michel	SYNTEC INGÉNIERIE
VERGNAUD Isabelle	FCD
WILQUIN Michel	FEDEM

Absents excusés

BERTOLOTI Claude	CNMCCA
DOUSSET Maryvonne	DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME
GRIMAUD Jean-François	CESR PICARDIE
GUYOMARD Hervé	INRA
KAMINSKI Philippe	SESP
LONGEAUD DESBROSSES François	INSEE DR NORD-PAS-DE-CALAIS
MARTIN François-Bernard	ASSOCIATION NATIONALE DU PALAIS DES CONGRÈS
MATHIS Jean	DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME
NGUYEN-KWONN Elise	UNAPL
PATRON Thierry	ONISR
Le Président	CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES
Le Président	CESR PICARDIE
Le Président	CONSEIL RÉGIONAL LORRAINE
Le Président	CONSEIL RÉGIONAL CENTRE
PROUZET Emilie	CDCF
ROESCH Philippe	SGAR ALSACE
ROUSSET Alain	CONSEIL RÉGIONAL AQUITAINE
SALOMON Dominique	DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME
WATELET Nicole	FEBPF

Introduction

M. Édouard SALUSTRO, Président

Mesdames, Messieurs, je suis très heureux de vous accueillir à la réunion de l'interinformation « Statistiques d'entreprises ». Trois points en particulier appellent notre attention : d'une part, la refonte des statistiques annuelles d'entreprises ; d'autre part, la première analyse des stratégies des firmes en matière d'investissement immatériel ; enfin le point sur les changements de nomenclature.

Concernant le premier point, et suite à un avis exprimé ici même, un groupe de réflexion, chargé d'étudier les modalités à mettre en œuvre pour introduire la notion de groupe dans la statistique a été mis en place cette année.

I - Suivi des avis 2005 et moyen terme 2004-2005

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

1. Suivi des avis 2005

Les deux premiers avis, concernant l'enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel et la révision des nomenclatures, seront traités respectivement aux troisième et quatrième points de notre ordre du jour.

Le troisième avis recommandait que les statisticiens publics utilisent les définitions contenues dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat, présenté par Philippe Trogan à la dernière réunion de cette interinformation. Selon la DCASPL, un certain nombre de directions régionales de l'Insee ont mis en œuvre ce rapport selon les instructions du groupe de travail. Cependant, il subsiste un manque d'informations fines sur les entreprises individuelles de l'artisanat. Selon le rapport, ce manque devait être comblé par l'intermédiaire du fichier enrichi d'entreprises. Or celui-ci n'est toujours pas disponible.

Le dernier avis avait traité des statistiques sur les déchets. En effet, un nouveau règlement impose de fournir à Eurostat, tous les deux ans, des informations concernant les déchets, à la fois par nature et par émetteur. Les premières données, portant sur l'année 2004, devront être fournies en 2006. Un dispositif assez complexe a été mis en place afin de solliciter le moins possible les entreprises et les ménages. Il consiste à utiliser des statistiques existantes ou des coefficients afin d'estimer les quantités à fournir à Eurostat. Les détails ont été présentés à la formation Environnement.

L'information à fournir est scindée en plusieurs parties :

- les déchets dangereux, pour lesquels des données, habituellement exploitées par les DRIRE, sont réutilisées ;
- les déchets banals, pour lesquels nous allons nous appuyer sur une enquête de l'Ademe – qui se déroulait bien au mois de juin et semblerait se dérouler moins bien aujourd'hui – ;
- les déchets de démolition dans le bâtiment, qui font l'objet d'une enquête mise en œuvre par le Ministère de l'Équipement ;
- les déchets agricoles, qui reposent sur des enquêtes du Ministère de l'Agriculture.

Pour 2006, la France devrait donc satisfaire au règlement. En revanche, l'année suivante nécessitera la mise en place d'une nouvelle organisation puisque l'Ademe n'effectuera plus l'enquête sur les déchets banals : les services statistiques devront donc s'en saisir. La partie administrative fait l'objet d'une mission confiée à Geneviève Honoré. Nous pourrions probablement mettre en place une enquête en 2007 pour mesurer les déchets dans le tertiaire. Le Sessi fera sans doute de même s'agissant de la partie industrielle. La conception de ces enquêtes représentera un travail important.

2. Avis du moyen terme

Le premier avis, concernant la rénovation du système statistique d'entreprises, fera l'objet de l'exposé de Raoul Depoutot et de la table ronde.

Dans l'avis suivant, il est précisé que « *le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis dans le cadre de la statistique économique de court terme* ». Je pense que nous avons très largement répondu à cet avis et que nous suivons dorénavant à la lettre le contenu de ce règlement de court terme. « *Le Conseil souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une meilleure connaissance de leurs marchés* ». Les progrès sur ce point sont plus lents ; nous avons conclu l'an passé que des améliorations notables seraient obtenues quand nous arriverions à mieux coordonner la ventilation du chiffre d'affaires dans les enquêtes de branche avec les statistiques de commerce extérieur. Ce point est toujours en discussion à l'occasion de la réflexion sur les nouvelles nomenclatures.

Les avis concernant l'importance donnée aux groupes et aux réseaux d'entreprises et les nouvelles normes comptables seront traités au cours de cette réunion. J'indiquerai toutefois, en réponse au souhait selon lequel les besoins d'information macroéconomique doivent être exprimés auprès du CNC, que nous avons désormais un représentant auprès de cette institution en la personne de Raoul Depoutot.

Le suivi de l'innovation, quant à lui, ne donne pas lieu à un point spécifique à l'ordre du jour. J'insisterai néanmoins sur la nouvelle organisation pour la mise en œuvre de la dernière enquête sur ce thème. Vous pourrez d'ailleurs adresser vos questions à Yves Robin puisque l'enquête, qui relevait auparavant des différents services statistiques, est désormais réalisée par le Sessi.

Aucune innovation majeure n'est à relever cette année pour ce qui concerne la collecte d'informations par Internet, si ce n'est que l'ensemble des services a mis en œuvre une ou plusieurs expérimentations d'enquêtes via ce média. L'Insee propose à la collecte par Internet une à deux enquêtes supplémentaires par an tandis que le Sessi, le plus avancé en la matière, recueille un taux de réponse à l'enquête mensuelle de branche supérieur à 50 %.

M. Édouard SALUSTRO, Président

S'il n'y a pas d'intervention particulière, je passe la parole à Raoul Depoutot.

II - La refonte de statistiques annuelles d'entreprise (RESANE)

1. Présentation

M. Raoul DEPOUTOT, Insee

Le programme RESANE se découpe en deux phases : la première est davantage ciblée sur les statistiques telles qu'elles existent aujourd'hui ; la deuxième concerne l'intégration de la notion de groupes d'entreprises dans la statistique. Je vais vous présenter la refonte du système statistique d'entreprises en vue de l'adaptation de nos statistiques structurelles. La 2^{ème} phase sera traitée dans le cadre de la table ronde animée par les 5 présidents des sous-groupes du groupe de travail du Cnis « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » et présidée par le Professeur Claude Ménard, vice-président du groupe. Le Président de ce groupe est M. Édouard Salustro.

Statistiques concernées par la refonte

Les statistiques concernées par la refonte sont les suivantes :

- les agrégats de comptes économiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, production, etc.) ;
- les éléments de bilans (stock, capital, dettes, intérêts, versements financiers, etc.) ;
- les descriptions de l'appareil productif (poids de certains sous-ensembles d'entreprises, concentration, etc.) ;

- les variables structurelles annuelles qui varient en général selon les secteurs, (surface de vente, nombre de poids lourds, sous-traitance, etc.) ;
- les grandes statistiques classiques (ventilation des chiffres d'affaires en branches, éléments de taille).

Il s'agit donc de l'ensemble des statistiques d'entreprises à l'exception des enquêtes thématiques (consommation d'énergie, innovation, etc.)..

Élaboration des statistiques

Les statistiques sont essentiellement élaborées à partir des enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et du système SUSE, celui-ci opérant la fusion entre les différentes informations fiscales de type liasse (APE) et les enquêtes annuelles. Elles sont conçues, produites et diffusées par l'Insee et les différents services statistiques ministériels concernés (Sessi, SESP, Scees).

La logique initiale, conçue il y a trente ou quarante ans, reposait sur l'idée qu'une EAE fournissait des informations fiables plus rapidement que l'information fiscale et complétait les informations disponibles sous forme administrative, l'archétype étant la ventilation du chiffre d'affaires en branche ou en produit.

Ainsi, les informations fiscales de l'analyse BIC/BNC, très complètes, arrivaient plus tard et présentaient parfois des divergences du fait de failles dans la saisie. SUSE intervenait donc en fin de processus pour corriger et compléter les informations à l'aide des EAE.

Le système a évolué, d'une part, en raison de l'informatisation de la Direction Générale des Impôts et, d'autre part, du fait que cette dernière utilise pour ses propres travaux l'information contenue dans les liasses, alors qu'à l'origine celles-ci étaient surtout utilisées à des fins statistiques. En conséquence, nous sommes confrontés aujourd'hui à des calendriers parallèles (pour la filière de production statistique s'appuyant sur les enquêtes et celle s'appuyant sur les déclarations fiscales) et à des informations redondantes qui expliquent la nécessité d'une réforme du système.

De plus, nous disposons d'autres sources statistiques en dehors des liasses fiscales. En effet, les DADS et l'application EPURE (fondée sur les déclarations aux URSSAF) fournissent des informations bien maîtrisées sur l'emploi. Notre projet consiste à utiliser cette information en l'analysant sous l'angle des entreprises. De la même manière, les informations douanières constituent une source importante. La mobilisation de ces informations dans le cadre de nos travaux permettrait une simplification des questionnaires statistiques.

Réexamen du service rendu aux utilisateurs

Afin de bien concevoir la refonte de ce système, nous avons analysé les attentes des utilisateurs. Cette analyse, toujours en cours, s'est d'abord appuyée sur le bilan et les projets élaborés à l'occasion du programme à moyen terme 2004-2008 du Cnis qui a déjà donné un certain nombre d'orientations utiles à notre examen. Ensuite, en collaboration avec nos collègues du département des comptes nationaux et des chargés d'étude du système statistique, nous avons analysé d'autres utilisations importantes pour déterminer des axes et des priorités sur l'évolution possible du système. Enfin, l'attente des utilisateurs en matière d'information localisée, qui est un axe plus récent de cette refonte et de cette période de programmation 2004-2008, a fait l'objet d'un examen au sein de la formation Statistiques régionales et locales du Cnis. Nous avons pris note de l'évolution du système statistique dans lequel nous devons nous intégrer.

Les trois grands axes de la refonte

En fonction de ces attentes, des budgets disponibles et de l'organisation actuelle du système, il a été acté que cette refonte se ferait suivant trois grands axes :

- pour les entreprises, qui sont les fournisseurs et les redevables des informations statistiques, il convient de supprimer dans la collecte des EAE les informations disponibles par ailleurs dans les données administratives et qui sont bien maîtrisées par le système statistique ;
- au niveau interne, une ré-ingénierie des processus permettra une organisation plus efficace des ressources pour faire face au défi des attentes statistiques dans d'autres domaines ;
- enfin, une amélioration de la qualité est envisagée.

Le dernier axe se divise principalement en deux volets : d'une part, un raccourcissement des délais doit être obtenu dans un certain nombre de domaines, avec pour objectif de calendrier de fourniture des informations structurelles à trois périodes dans l'année suivant l'année n de référence. En juillet n+1, seront fournies des informations globales comme l'excédent brut d'exploitation ou

l'investissement avec une ventilation sectorielle extrêmement limitée. En octobre, nous obtiendrons des informations un peu plus précises, ventilées par secteurs. Enfin, en décembre, la totalité des informations devra être mise à la disposition des utilisateurs. D'autre part, un objectif de pertinence est visé pour mieux rendre compte de l'organisation du système en groupes d'entreprises, voire en réseaux.

Pour les entreprises

Les liasses fiscales deviennent le cœur de l'information sur les comptes. Les données d'effectifs seront issues des DADS et des informations de l'URSSAF. Les importations et les exportations seront obtenues par les statistiques douanières.

Deux autres domaines sont toujours à l'étude. Le premier concerne l'information sur les restructurations, aujourd'hui collectée en grande partie dans l'EAE. Nous souhaitons explorer ce qui est concrètement disponible dans les publications légales des sociétés, en matière d'apport en capital ou d'enveloppe de restructuration. Le deuxième concerne le volet Liaisons financières : la Direction Générale des Impôts recense ces liaisons mais depuis longtemps que l'Insee qui réalise une enquête depuis vingt-cinq ans. la Direction Générale des Impôts recense désormais ces liaisons. Nous devons étudier la disponibilité des informations DGI et leur capacité à se substituer à notre enquête. Les premières études réalisées à ce sujet doivent être prolongées afin d'en décider.

La ré-ingénierie

Premièrement, l'enquête annuelle d'entreprise est probablement amenée à devenir une enquête sectorielle annuelle (ESA), ce qui constitue un changement d'orientation dans la philosophie même de cette enquête.

Deuxièmement, les rôles respectifs des SSM et de l'Insee seront en partie modifiés. Peu de changements sont à prévoir concernant les statistiques de comptes et d'effectifs salariés, si ce n'est un désengagement, au stade de la production de ces statistiques, des services statistiques ministériels. Ils utiliseront les travaux qui seront faits par le département Système statistique d'entreprise de l'Insee. En revanche, le Sessi et l'Insee deviendront les maîtres d'œuvre de la production statistique sur l'ensemble des secteurs. Toutefois, les acteurs actuels, SSM et département des activités tertiaires de l'Insee, resteront chargés de la conception du contenu des questionnaires, de la politique en matière de publications et des relations institutionnelles. D'autres éléments de ce partage des rôles ont également été discutés et actés entre les services concernés.

Troisièmement, le volet sectoriel lui-même sera réexaminé. Certains services sont même en avance puisque, du côté de la construction et du transport, il existe déjà soit des actes, soit des projets de réexamen. Il s'agit, de nouveau, de supprimer les données administratives déjà maîtrisées. Il est également nécessaire de procéder à la réévaluation, après vingt ou trente ans d'expérience, d'un certain nombre de questions, concernant par exemple leur fiabilité réelle ou leur fréquence. Il convient en effet de les définir en fonction des besoins des utilisateurs, ce qui suppose une remise à plat du système.

Quatrièmement, la ré-ingénierie appelle à une redéfinition entre un service standard de production et un service qui serait davantage à la demande sur des publications à un niveau plus fin qui, par expérience, ne sont demandées que dans des cas ciblés.

Amélioration de la qualité

Concernant ce point, je ne reviendrai ni sur l'accélération des calendriers, que j'ai déjà évoqué, ni sur la pertinence, qui sera traitée dans la table ronde sur les groupes.

En revanche, je tiens à souligner que l'utilisateur bénéficiera de statistiques plus cohérentes dans la mesure où sera tranchée la double disponibilité entre, d'une part, les statistiques publiés par SUSE dans *Images Economiques* et d'autre part, les statistiques publiées par les enquêtes annuelles d'entreprises.

Enfin les publications seront refondues pour aller vers une publication par problématique et non plus par source.

Calendrier de la refonte

La première partie de RESANE, relative à la ré-ingénierie, sera mise en œuvre en 2009. C'est à cette date que le système statistique arrêtera de collecter les données concernant les comptes de résultats ou les effectifs d'entreprises. En revanche, il est encore prématuré de donner une date pour les liens financiers pour lesquels les études sont encore en cours.

La deuxième partie de RESANE, relative aux groupes d'entreprises, donnera lieu elle-même à une ré-ingénierie de dispositif. Un groupe de travail du Cnis devrait remettre ses conclusions fin 2006. Après examen par l'ensemble des services statistique concernés, le choix d'orientations aura lieu à la mi-2007. La mise en œuvre, quant à elle, n'est pas prévue avant 2009.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Il s'agit en effet d'un projet considérable. Pouvez-vous nous rappeler les délais d'exécution ?

M. Raoul DEPOUTOT, Insee

C'est 2009 pour la mise en oeuvre des statistiques structurelles. Pour les groupes d'entreprises, l'analyse est plus conséquente puisque le domaine est beaucoup plus nouveau pour les statisticiens. L'analyse au sein du Cnis se poursuivra jusqu'à fin 2006; les orientations demandées par les utilisateurs seront examinées par les différents services statistiques en 2007. La mise en œuvre devrait se faire ultérieurement à 2009.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Avez-vous des questions, des remarques ou des suggestions, sur cet exposé très clair, complet et structuré ?

M. Alain GELY, CGT

Je souhaite insister sur l'importance de la consultation des personnes concernées, y compris des enquêteurs, dont il ne faut pas ignorer l'expérience et les compétences.

Je formulerai aussi deux remarques : la première concerne la notion de groupe et la deuxième la connaissance du tissu productif local qui n'a pas été directement soulevée dans l'exposé. Je n'entrerai pas ici dans le cadre de ces vastes questions : nous fournirons ultérieurement une contribution écrite plus précise.

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Je propose de reporter le débat sur les groupes d'entreprises lors de la discussion qui aura lieu à l'issue de la table ronde.

M. Alain GELY, CGT

Je souhaite simplement évoquer les risques de déstabilisation attachés à la notion de groupe encore inconnue.

Concernant la connaissance du tissu productif local, qui fera l'objet d'une contribution écrite plus détaillée de notre part, nous remarquons que :

- le cadre institutionnel est marqué par la décentralisation ;
- la notion de dépendance aux décisions extérieures de certains sites industriels, qui constituent des bassins d'emplois sinistrés, devra être conservée, voire améliorée ;
- une multiplication d'enquêtes locales, réalisées par des chambres de commerce et d'industrie et des sociétés d'études privées, font peser, bien que leur intérêt ne soit pas négligeable, une lourde charge statistique sur certaines entreprises sans pour autant toujours donner des résultats exploitables localement, notamment lorsque les données obtenues sont onéreuses ou confidentielles.

Il convient donc de ne pas désarmer la statistique publique à l'échelon régional. En effet, celle-ci doit jouer un rôle fondamental à plusieurs titres : pour conduire à une meilleure connaissance des activités locales, de leurs dépendances et de leurs relations extérieures ; pour mieux organiser les investigations et alléger ainsi la charge statistique des entreprises ; pour mener des études statistiques, y compris celles qui pourraient déranger ; pour rechercher une coopération plus étroite, notamment avec les universitaires ; enfin pour corriger les inégalités dans l'accès à l'information entre les acteurs sociaux locaux.

Les besoins d'information, bruts ou élaborés dans le cadre de la comptabilité nationale, sont puissants et fortement croissants, il serait pour le moins paradoxal que la statistique publique voit ses moyens d'action décroître, à l'échelon national comme dans les régions.

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Les consultations que nous avons menées dans le cadre de RESANE prennent en compte ces dimensions régionales ou locales et la connaissance de l'appareil productif local. Cependant, RESANE n'organise pas la collecte de tous les besoins existants mais, au contraire, vise à effectuer des gains de productivité afin de pouvoir faire face à un certain nombre de demandes nouvelles. Nous veillons à ce que les changements effectués dans le cadre de RESANE ne soient pas un obstacle à la réalisation d'observations complémentaires. Il ne s'agit pas de mettre en place un vaste système d'observation local. En revanche, il est essentiel que RESANE n'empêche pas la statistique publique de mieux connaître les différentes dimensions soulignées par Alain Gély. De même, il faut résoudre la contradiction entre la volonté d'alléger la charge statistique des entreprises et celle d'une connaissance très détaillée de l'activité des bassins d'emplois. Cet équilibre étant délicat, je tiens à signaler une dimension supplémentaire du projet RESANE qui est de développer un répertoire statistique qui sera l'extension du répertoire SIRENE actuel. Le développement des propriétés de SIRENE permettra de gérer un certain nombre d'aspects évoqués, avec notamment le rapport entre les sources administratives et les unités interrogées. La statistique régionale et locale repose le plus souvent sur l'affectation de variables au niveau des établissements. Des liens, enregistrés dans le répertoire, entre établissements, entreprises et groupes, permettront une meilleure connaissance des rapports entre aspects locaux et nationaux. Cependant, des études telles que la mesure de la valeur ajoutée au niveau local ne font pas partie du projet RESANE, sans être pour autant contradictoires avec celui-ci.

M. Benoît ROBIN, CGT-FO

Tout en réaffirmant le soutien et l'intérêt que nous portons à ce projet, qui répond au besoin réel d'une perception globale des groupes d'entreprises dans le contexte actuel de mondialisation et de globalisation, nous regrettons que l'ensemble du dispositif, initialement prévu en 2008, ne soit pas mis en œuvre avant 2009. Par ailleurs sera-t-il possible de disposer, à court ou moyen terme, de quelques informations en terme d'analyse sectorielle ? Sera-t-il possible d'avoir une analyse dans le temps ? Enfin, un suivi de la mise en œuvre de l'ensemble de ces travaux est-il prévu avec des échanges réguliers avec les utilisateurs, en particulier au sein du Cnis ?

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Il s'est avéré, après examen des calendriers, que la date de 2008 initialement prévue n'était pas tenable pour des raisons d'équilibre interne, au sein de l'Insee, entre les capacités de conception statistique et les capacités de développement informatique. Etre prêt pour 2008 supposait de finaliser les statistiques annuelles fin 2007, ce qui nous apparaissait comme un risque trop important. Par conséquent, 2009 est apparue comme une échéance plus raisonnable.

Ensuite, si nous pouvons affirmer que des statistiques sectorielles seront disponibles, nous ne garantissons pas en revanche la disponibilité de chiffres au niveau croisé, NAF700 - tranches de tailles, chiffres qui sont rarement utilisés. Nous avons prévu un moyen de les estimer en cas de demande, mais nous ne continuerons pas à publier à un niveau extrêmement fin l'ensemble des postes des comptes. Par ailleurs, l'accent est mis désormais sur la cohérence des chiffres. En effet, la multiplicité des sources est telle que, par exemple, la simple notion de chiffre d'affaires d'un secteur ne suffit pas à définir une variable : il s'entend aussi bien au sens de l'EAE que de SUSE, du SIE ou de la comptabilité nationale. Les analyses temporelles sont donc tout à fait possibles, plutôt mieux qu'aujourd'hui.

Enfin, nous rendrons évidemment compte de l'évolution de ce vaste projet. En effet, il s'agit, d'une part, d'une des orientations du moyen terme du Cnis qui sera par conséquent suivie dans ce cadre. D'autre part, ce projet de modernisation a donné lieu à un [rapport de l'Inspection générale](#) du Ministère de l'Economie et des Finances qui sera bientôt disponible sur le site du Cnis¹.

¹ Le rapport est disponible sur le site du Cnis : rubrique Documentation, Rapports présentés au Cnis

M. Olivier SIMON, IEDOM

Alors qu'Eurostat demande de plus en plus de données pour justifier l'utilisation des fonds structurels, une étude a-t-elle été réalisée pour mesurer l'impact de RESANE sur la statistique dans les DOM ?

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

C'est Emmanuel Raulin qui a rencontré le statisticien de l'Insee chargé du suivi de la statistique structurelle dans les DOM. Je peux néanmoins vous indiquer que les données fiscales dans les DOM ne sont pas d'une qualité suffisante pour pouvoir y appliquer le projet sans prendre des précautions.

M. Emmanuel RAULIN, Insee

Les DOM souhaitent entrer dans RESANE, des solutions appropriées à leur situation particulière devront être trouvées.

M. Yves ROBIN, Sessi

Je ne peux pas souscrire à l'ensemble de la présentation faite par l'Insee. En effet, concernant les données locales, l'ambition d'un certain nombre de services statistiques, notamment le Sessi, reste de continuer à rassembler des données sur les établissements. Nous ne pouvons pas nous contenter du seul lien entre établissements et entreprises. Nous devons avoir un minimum d'informations sur les établissements (investissements, effectifs salariés, etc.). Ce qui permettra de calculer un indicateur plus ou moins sophistiqué qui irait au-delà d'un simple répertoire.

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Je souscris à vos propos. Cependant, la question des données locales ne rentre pas dans le cadre de RESANE.

M. Yves ROBIN, Sessi

Actuellement ces données existent dans les EAE, et elles font l'objet d'une demande forte.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Pourriez-vous me préciser les termes du débat ? J'éprouve des difficultés à comprendre.

M. Yves ROBIN, Sessi

Dans la mesure où il s'agit d'un projet qui associe les services statistiques ministériels, il me semble que l'exposé de Raoul Depoutot et la réponse de Jean-Marc Béguin ne reflètent pas tout à fait la position d'un certain nombre de ces services, dont celui de l'industrie que je représente.

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Il s'agit d'un problème de définition du projet, notamment de celle de sa responsabilité opérationnelle.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Je ne crois pas que l'interinformation ait vocation à régler ce problème.

Je propose de passer à la table ronde. Le Professeur Claude Ménard, qui en est le coordinateur, en fera la présentation.

2. Table ronde**M. Claude MÉNARD, vice-président du groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »**

L'objet de cette table ronde répond au souhait du Cnis de disposer d'une série de travaux sur les problèmes de groupes et de réseaux. Initié sous la présidence d'Edouard Salustro en février, ce travail est organisé en groupe plénier et en sous-groupes, compte tenu de la complexité des questions concernées. En effet, il s'agit de cerner les groupes d'entreprises, de trouver les moyens de les appréhender au plan statistique et de tenir compte du développement de nouvelles formes d'organisation comme les réseaux. Les sous-groupes ont commencé leur travail et ont déjà eu, dans la plupart des cas, plusieurs réunions sur ces sujets. Cependant, nous sommes encore loin de pouvoir faire une synthèse de ces différents travaux.

M. Jean-Luc BIACABE, Président du sous-groupe « Groupes et sociétés dans l'analyse économique sectorielle et macro-économique »

Le sous-groupe 4, dont je suis responsable, est celui qui se situe le plus en amont. En effet, il a pour tâche de valider la pertinence de la notion de groupe pour l'appareil statistique public, à partir des opinions de ses utilisateurs. L'intuition forte de la pertinence de la notion de groupe est en effet partagée par l'ensemble des statisticiens, ces derniers étant confrontés à des objets statistiques de plus en plus étranges. Par exemple, l'établissement comptable, créé par les entreprises pour externaliser cette fonction, sera enregistré par la statistique publique comme n'importe quel établissement alors qu'il n'a pas la même fonction qu'un cabinet d'expert comptable. De plus, l'année 2005 donne pour la première fois aux économistes l'impression que le lien entre entreprises et territoires s'amenuise. En effet, 2005 est une année très médiocre d'un point de vue conjoncturel, mais les entreprises du CAC 40 enregistrent de très bons résultats financiers. De même, l'analyse de la sous-traitance montre que les échanges inter-entreprises ne sont pas de même nature entre les entreprises appartenant à un même groupe et entre les entreprises indépendantes, notamment pour la formation des prix. Enfin, le suivi de la situation financière des entreprises serait sensiblement amélioré si on prenait en compte la notion de groupes d'entreprises. En effet, la sous-fiscalisation constamment reprochée aux entreprises françaises est moins importante lorsqu'il s'agit d'entreprises qui appartiennent à des groupes. Notre intuition, fondée sur ces éléments, doit être validée par les utilisateurs.

Le sous-groupe s'est donc déjà réuni une première fois pour mettre en place son programme de travail. L'objectif des prochaines réunions est d'auditionner des utilisateurs de tous les horizons (entrepreneurs, financiers, collectivités locales...). Les premières conclusions seront remises mi-2006, l'ensemble étant coordonné par Raoul Depoutot.

M. Claude MÉNARD, vice-président du groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

Je vous remercie pour cette présentation très synthétique. Le sous-groupe suivant porte sur la difficile question de la notion de réseau et de la manière d'en rendre compte au niveau statistique.

M. Benjamin CAMUS, rapporteur du sous-groupe « Les réseaux »

J'interviens comme rapporteur du sous-groupe 5 qui porte sur les réseaux. Son Président, le Professeur Saussier, ne peut pas être parmi nous ce matin. Ce sous-groupe est relativement atypique parce qu'il ne concerne pas directement les groupes d'entreprises, mais des formes qui en sont proches et plus souples, c'est-à-dire la structuration des entreprises en réseaux. A cet égard, la franchise est sans doute la forme la plus emblématique des réseaux dans le tertiaire. Il s'agit, en effet, d'une organisation dans laquelle une entreprise, tête de réseau ou franchiseur, peut non seulement gérer en propre des magasins mais également passer des contrats avec des unités juridiquement indépendantes, qualifiées de franchisées. Le réseau sera constitué par l'ensemble de ces magasins et son image portée par une enseigne commerciale. D'origine américaine, ce système s'est très largement développé dans un grand nombre de secteurs du tertiaire avec des marques comme Yves Rocher, Gap, MacDonald ou Laforêt. D'un point de vue purement formel, ce type d'organisation ressemble aux groupes financiers ou comptables mais les relations entre la tête et les membres du réseau sont contractuelles et non pas liées à la propriété. Les unités franchisées perdent une part de leur autonomie puisque certaines de leurs fonctions, comme la stratégie marketing ou l'approvisionnement, sont prises en charge par la tête de réseau. Permettant une grande souplesse de développement, la structuration en réseau est plus fréquente dans le tertiaire, que ce soit dans le commerce ou dans les services, que dans le secteur industriel. L'exemple de la franchise fait d'ailleurs apparaître un effet de levier financier évident dans la mesure où, n'ayant pas à avancer les capitaux, le franchiseur fait reporter le coût du financement du développement sur les franchisés. La souplesse de développement est également importante pour des entreprises de luxe, comme par exemple Fauchon et Lanvin, qui gèrent des magasins en propre en France, mais qui passent par des formules de type franchise pour se développer à l'étranger. Cette forme d'organisation est plus souple et mieux adaptée à des développements rapides.

Le mandat du sous-groupe consiste premièrement à recenser les formes d'organisation en réseaux structurantes et intéressantes pour l'analyse économique. Il existe en effet d'autres formes de réseaux, comme le commerce associé utilisé par des groupements comme Leclerc ou Système U. Ces réseaux s'organisent en enseignes, regroupant des unités juridiquement indépendantes le plus souvent structurées autour de coopératives, dont les membres sont des adhérents du réseau. L'analyse des

parts de marchés dans la grande distribution gagnerait à considérer ces unités indépendantes comme des ensembles, à l'image de Carrefour et d'Auchan qui, pour l'essentiel, possèdent leurs magasins. La réalité est d'ailleurs un peu plus complexe puisque ces deux géants de la distribution ont aussi des réseaux en franchise. Une vision dépassant la notion de groupe apporterait donc un éclairage complémentaire. Sur ce point, l'analyse économique peut nous aider : l'école néo-institutionnelle, dont les Professeurs Ménard et Saussier sont les éminents représentants, fournit un cadre d'analyse théorique qui justifie l'existence de formes hybrides entre la relation de marché et la relation hiérarchique au sein du noyau dur d'un groupe. En effet, les travaux de cette école ont permis de fournir une typologie des formes d'organisation qui sert de fil conducteur à nos travaux d'étude des réseaux.

Deuxièmement, le sous-groupe doit déterminer les unités statistiques, leurs caractéristiques observables et le type d'investigations à mener. Par exemple, en ce qui concerne les réseaux de franchise, nous souhaitons mesurer régulièrement leur emprise, leur structuration interne, leur organisation, la répartition des rôles au sein du réseau. Nous pourrions aussi envisager de gérer des répertoires de réseaux, ce qui toutefois semble un peu excessif par rapport au gain statistique. Tous ces points restent à débattre dans le cadre du sous-groupe.

Celui-ci s'est déjà réuni deux fois avec une douzaine de participants dont des professionnels des entreprises et des universitaires spécialistes du domaine. La première réunion, qui a précisé les attentes réciproques des participants, a donné lieu à un exposé sur la théorie des organisations par le Professeur Saussier. La deuxième réunion a porté sur la franchise. La prochaine réunion aura pour thème le commerce indépendant associé. Monsieur Leroyer, dirigeant des magasins Système U et Président de la Fédération des enseignes du commerce associé, interviendra pour nous expliquer ce type d'organisation. Nous devrions ensuite étudier d'autres formes de structurations, comme les coopératives ou les alliances partenariales, afin de balayer l'ensemble des structures de réseaux existantes dans le tertiaire. Nous concluons par des propositions d'outils d'observation statistique de ce type de structurations. Nous avons un vaste chantier devant nous, mais c'est un chantier stimulant. Il serait regrettable que la réflexion moyen terme n'aborde pas ces formes d'organisation qui sont très importantes dans les activités tertiaires.

M. Claude MÉNARD, vice-président du groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

Je vous remercie. La présentation suivante porte sur la relation évidente entre groupes d'entreprises et mondialisation.

M. Lionel FONTAGNÉ, président du sous-groupe « Les groupes, sous-groupes et la mondialisation »

En effet, une analyse statistique crédible et bien construite de la mondialisation est importante, tant pour la réflexion de politique économique que pour répondre aux angoisses de la société civile. Dans cette perspective, on constate que les unités statistiques de base sont probablement devenues inadaptées. En effet, répondre à une question simple, concernant, par exemple, l'impact sur l'emploi en France de l'activité à l'étranger des groupes automobiles français, suppose la définition préalable d'un certain nombre de variables : qu'est-ce qu'un groupe automobile ?, qu'est-ce qu'un groupe automobile français ?, que désigne-t-on sous le terme « leur activité en France », sous celui de « leur activité à l'étranger » ? ... Ces notions sont aujourd'hui mal documentées. Deux pays, différents par la taille et les moyens, la Suède et les Etats-Unis, montrent qu'il est possible d'apporter des éléments de réponse statistique à ces questions en s'organisant de façon différente. L'utilisation récurrente des données suédoises et américaines sur le sujet en démontre l'importance. L'Allemagne commence quant à elle seulement à s'organiser.

Il est également possible de citer l'exemple de la vive progression des exportations allemandes mais aussi des importations allemandes. En effet, la peur que la valeur ajoutée allemande ne décline amène à penser que les groupes allemands « outsourcent » massivement une partie de leur valeur ajoutée. Dans le même temps, cet outsourcing conduit ces groupes à récupérer des parts de marchés impressionnantes aux Etats-Unis.

Ces considérations renforcent l'idée que les statistiques dont nous disposons sont aujourd'hui inadaptées sur deux plans :

- l'unité légale n'est pas une entreprise au sens communautaire du terme et encore moins une firme au sens de l'analyse économique ;
- le champ des statistiques dépasse désormais le territoire national.

L'objet des discussions de nos deux premières réunions a porté sur la difficulté d'articuler ces deux dimensions.

Par ailleurs, il est nécessaire aujourd'hui de documenter les échanges intra-groupes (composants, pièces détachées...) qui progressent très rapidement entre la France et l'étranger ou entre filiales étrangères. De la même façon, de nombreux articles d'analyse économique démontrent le besoin de passer des statistiques en terme de branches ou de secteurs à des statistiques en terme de firmes sur lesquelles reposent aujourd'hui tous les travaux sur le commerce international. Les questions de processus d'entrée/sortie, de sélection des firmes par le commerce international, d'emploi, de qualifications se posent en terme de firmes. Et les firmes dont il question en analyse économique ont assez peu à voir avec les unités légales.

Il convient aussi d'examiner ce dont nous disposons aujourd'hui, c'est-à-dire :

- des statistiques d'entreprises en unités légales ;
- des données douanières ;
- des fichiers sur les liaisons financières ;
- des enquêtes filiales à l'étranger de la DGTPE ;
- les deux enquêtes mondialisations, réalisées autour du Sessi ;
- des statistiques sur les FATS, qui se mettent en place progressivement.

Afin de répondre aux questions posées auparavant, il est nécessaire de réorganiser ces éléments autour de principes simples, pour améliorer la compréhension, quitte à perdre un peu d'information. Notre situation contraste beaucoup avec les Etats-Unis où le BEA dispose depuis longtemps des informations sur les groupes au niveau américain et à l'étranger.

Je proposerai donc quelques pistes de réflexions personnelles, le groupe n'étant pas encore arrivé à un accord sur des conclusions à ce stade.

Premièrement, l'idéal serait de disposer d'une description précise de l'activité d'un groupe français (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, emploi, ventes locales, réexportations, etc.) afin d'être en mesure de répondre aux questions de la société civile et de l'analyse économique. En pratique, il faut tenir compte de l'absence d'obligation légale de réponse. Par exemple, une filiale d'un groupe français implantée à l'étranger n'a pas obligation de répondre à l'enquête filiale de la DGTPE. Le problème pourrait être contourné en interrogeant l'implantation française du groupe sur les activités du groupe à l'étranger. Concernant l'exhaustivité, même s'il est plus satisfaisant de travailler sur des données détaillées, il me semble qu'il faudra trouver, dans un premier temps, un critère afin de ne pas systématiquement enquêter tout le monde.

En conclusion, notre préoccupation fondamentale concerne la manière de répondre au mieux et à moindre coût à ces questions.

M. Claude MÉNARD, vice-président du groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

La complexité est en effet due au fait que plusieurs problèmes se superposent. Je laisse maintenant la parole au Président du sous-groupe relatif aux normes comptables et à l'information économique.

M. Jean-Paul MILOT, président du sous-groupe « Normes comptables et information économique »

Ce sous-groupe ne s'étant pas encore réuni pour des raisons techniques, actuellement surmontées, je m'en tiendrai à une présentation générale.

Evoquer les normes comptables dans un travail consacré aux groupes tient à trois raisons. Tout d'abord, ceci était inévitable étant donné la présence d'Édouard Salustro. Ensuite, ces normes définissent un périmètre de consolidation qui donne une définition comptable du groupe. Cette définition est-elle adéquate pour les travaux qui sont envisagés ?, ceci doit être étudié. Enfin, les normes comptables subissent une véritable révolution qui ne concerne pas uniquement les groupes mais qui est arrivée par les groupes. En effet, dans le cadre français, les normes comptables de consolidation pourraient être fondées sur les règles du plan comptable général. Néanmoins, les comptes consolidés des groupes sont arrivés en même temps que les normes internationales, avec pour conséquence en France, de disposer de deux référentiels comptables différents. Il était donc intéressant de profiter du cadre de ce sous-groupe pour examiner les conséquences de cette évolution en termes d'information économique et financière.

J'insiste sur le caractère profond de ce changement, très différent de celui de plan comptable qu'a connu la France en 1982. Il ne s'agit plus de passer d'une nomenclature comptable à une autre mais de transformer l'activité même de la comptabilité qui a désormais comme finalité l'information financière. Cette démarche implique une diminution des règles sur la tenue de la comptabilité et un changement d'optique considérable. Les normes portent sur les caractéristiques que doit avoir l'information financière. Les normes comptables internationales qui s'appelaient auparavant IAS en anglais (normes comptables internationales), sont désormais dénommées IFRS, soit normes comptables de reporting financier. Ce nouveau terme traduit bien le passage d'une comptabilité technique d'enregistrement et de classement à la production d'une information financière dont on insiste sur les caractéristiques. Il est encore impossible de savoir si ce glissement, opéré par les groupes, va se généraliser en France. Cependant, il apparaît que la politique du Conseil national de la comptabilité vise à faire converger le référentiel international et le référentiel français. Nous ne savons pas aujourd'hui jusqu'à quel point et dans quel délai cette convergence sera possible. Le CNC n'a, en effet, aucun impact sur les normes internationales imposées. Le débat est loin d'être terminé car, contrairement à ce qui est dit dans la presse, il reste de nombreuses questions à traiter au niveau des normes internationales. Reste à savoir si les statisticiens s'impliqueront dans la suite de cette évolution.

M. Claude MÉNARD, vice-président du groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

Je vous remercie. Ces différents exposés ont le mérite de montrer la diversité des approches à laquelle notre groupe est confronté et leurs imbrications : l'approche comptable, l'approche des économistes, l'approche des statisticiens et aussi la dimension légale. Il n'est dès lors pas toujours facile de dégager des critères opérationnels. Les développements de l'analyse comptable sont, de ce point de vue, très importants. La problématique des groupes concernant également les entreprises, je vous propose d'écouter les travaux du sous-groupe sur les groupes d'entreprises et leur taille.

M. Yvonick RENARD, président du sous-groupe « Les groupes d'entreprises et leur taille »

Il était normal que ce sous-groupe soit présenté en dernier puisque celui-ci aura un peu, malheureusement, une fonction de rigidification des définitions ou des échelles de classification. En cela, le travail qui est demandé à ce sous-groupe est peut-être réducteur.

Le rapporteur de ce sous-groupe concernant la taille des groupes d'entreprises est, paradoxalement, Philippe Trogan de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

Il nous faudra trouver une définition positive du groupe sur le plan géographique ou sectoriel. Au terme des deux premières réunions, le travail en cours vise à proposer des simulations sur les effets de seuil qui permettent de distinguer nettement les comportements ou qui améliorent la pertinence de certaines classifications.

Par ailleurs, je suis favorable à l'idée de statistiques sur les groupes d'entreprises car à chaque échelon économique correspond en général une unité statistique pertinente : l'établissement à l'échelon local ; l'entreprise à l'échelon national ; le groupe à l'échelon mondial. Encore convient-il de raccorder ces échelons. La taxe professionnelle, par exemple, est liée à l'établissement tandis que la contrainte concurrentielle conduit à son harmonisation sectorielle nationale et à sa limitation par la valeur ajoutée, qui est forcément une variable d'entreprise. Par ailleurs, les questions de logistique sont liées au territoire physique alors que les statistiques douanières ignorent l'intra-groupe, notamment pour des raisons fiscales. Enfin, de même que la formation des prix des biens et des services est liée au marché concurrentiel de référence, la concentration dans l'aéronautique mondiale ne s'analyse pas de la même manière que l'implantation des pharmacies dans les arrondissements. Il ne peut y avoir de grille universelle d'unités statistiques, une adéquation pertinente des observations en fonction de la problématique s'impose.

Après 25 ans d'expérience d'analyse de liaisons financières en France, il reste à se demander si la notion de groupe qui va émerger dans les statistiques est un concept d'actualité ou dépassé.

Enfin, je souhaiterais revenir sur quelques termes proposés pour l'évolution de la statistique structurelle d'entreprises lors des réunions de la formation. Nous avons insisté sur le fait d'intégrer toutes les relations des entreprises avec leur environnement et listé un ensemble de catégories d'échanges que je voudrais confronter à la pertinence de la notion de groupe. Ainsi, les échanges entre branches, les échanges interrégionaux, les échanges entre producteurs et distributeurs, les échanges technologiques et les échanges des entreprises avec le monde de la formation ne

concernent pas cette notion. En revanche, elle intéresse les échanges internationaux, les échanges entre entreprises et environnement et les échanges financiers. Bien que ce bilan soit un peu mitigé, nous soutenons la notion de groupe, ne serait-ce que pour une fonction pédagogique dans notre société d'aujourd'hui. Cependant, il faut veiller à ce que les statistiques sur les groupes ne soient pas la monographie de chacun des groupes. J'espère enfin que l'on aura la prudence de ne pas transférer directement nos travaux au niveau du répertoire communautaire des groupes tant que nos voisins européens n'auront pas eux-mêmes fait des progrès.

M. Alain GELY, CGT

Je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. Renard. Je souhaite revenir sur l'intervention de M. Fontagné : en conclure que la statistique d'entreprise peut se passer des notions d'entreprise, d'établissement, de secteur et de branche, me paraît hasardeux.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Je remercie les participants de cette table ronde pour leurs interventions dont la qualité nous permettra de garder notre rang international dans le domaine de la statistique.

III - La première analyse des stratégies des firmes en matière d'investissement immatériel

1. Bilan de la phase d'interrogation

M. Emmanuel RAULIN, Insee

Nous allons maintenant rendre compte de l'enquête qui s'est déroulée entre la fin de l'année dernière et le début de cette année et qui visait à mieux analyser les stratégies des firmes en matière de dépenses immatérielles, c'est-à-dire de recherche et développement, d'innovation et de gestion des brevets et des marques.

La stratégie d'observation mise en place pour réaliser cette enquête a fait l'objet d'une innovation importante de notre part puisque nous avons décidé d'interroger directement les groupes plutôt que leurs filiales. En revanche, pour les sociétés indépendantes (non filiales) nous avons gardé la méthode habituelle d'interrogation. Dans le domaine des dépenses immatérielles, les groupes, par opposition à leurs filiales, constituaient en effet le bon niveau d'information décisionnelle. Néanmoins, l'interrogation des groupes français et celle des groupes étrangers ne pouvaient pas relever de la même logique. En effet, le centre de décision des premiers étant en France, l'accès à l'information était plus aisé. L'observation des groupes français visait surtout à mieux comprendre leur stratégie mondiale de l'immatériel. Pour les groupes étrangers, nous n'étions pas sûrs de réussir à interroger le centre de décision. Nous avons donc réparti l'ensemble de ces groupes en deux sous-populations selon que les groupes étrangers étaient ou non structurés en sous-groupe France, c'est-à-dire que le niveau français disposait de suffisamment d'autonomie pour pouvoir répondre valablement à l'enquête.

Lorsque les filiales françaises d'un groupe étranger disposaient de cette autonomie telle que nous pouvions considérer, en accord avec leurs représentants, qu'elles agissaient pratiquement en tant que groupe et que leurs décisions de dépenses immatérielles pouvaient être analysées au niveau français, nous les avons considérés comme des sous-groupes France. L'interrogation de ces groupes étrangers a été alors réalisée de manière analogue à celle des groupes français, avec la restriction que l'interrogation ne concernait que le périmètre France de l'activité du groupe étranger. C'est notamment le cas de Renault Trucks, sous-groupe de Volvo, qui jouit d'une importante autonomie de décision et qui gère ses propres filiales à l'étranger.

Les groupes étrangers présents en France par un certain nombre de filiales mais qui ne constituent pas un sous-groupe France au sens précédent ont fait l'objet d'une interrogation assez différente puisque nous nous sommes contentés de mesurer s'il y avait une adaptation particulière de la politique de dépenses immatérielles du groupe liée à leur implantation française. En clair, quel était l'impact sur le territoire français des décisions en matière de dépenses immatérielles prises à l'étranger par ce groupe.

Nous avons interrogé près de 2 000 groupes et près de 20 000 sociétés indépendantes. Cependant, nous avons interrogé avec le questionnaire groupe uniquement les groupes possédant plus de trois filiales ; les autres ont été interrogés, en tant que groupe, mais avec le même questionnaire que celui des sociétés indépendantes. Sur les près de 30 000 groupes présents en France, plus de 90% d'entre eux possèdent moins de 500 salariés. Les groupes interrogés se répartissent en deux tiers de groupes français (1 244) et un tiers de groupes étrangers (659). Un peu moins de la moitié, 900 pour être exact, ont plus de 1 000 salariés dont 58 groupes français qui possèdent plus de 10 000 salariés ; 600 se situent entre 250 et 1 000 salariés ; les 500 groupes restants ont des effectifs de moins de 250 salariés.

Nous avons peu d'expérience en matière d'interrogation des groupes. Nous avons donc fait précéder l'enquête proprement dite d'une phase d'identification visant à résoudre trois problèmes.

Le premier concernait la recherche du bon correspondant au sein du groupe. Nous avons remarqué à cette occasion qu'il s'agissait d'interlocuteurs qui, contrairement à l'habitude, occupaient un très haut niveau de responsabilité.

Le deuxième posait la question du niveau d'analyse. En effet, pour certains grands groupes comme Bouygues ou Vinci, une discussion avec eux permettait de savoir s'il était plus pertinent de procéder à une analyse globale du groupe ou au contraire d'appréhender le comportement du groupe au travers de ses possibles sous-groupes. Finalement, seuls 31 groupes ont demandé l'examen en sous-groupe, dont 17 des 58 groupes français de plus de 10 000 salariés. Ce découpage s'est traduit par la mise en place de trois ou quatre sous-groupes en moyenne, allant jusqu'à onze pour les plus grands groupes.

Le troisième problème avait trait à la notion de fractionnement. En effet, le groupe étant par définition une entité plus complexe que la société juridique, il nous a semblé judicieux de proposer aux groupes qui le souhaitaient un fractionnement du questionnaire pour pouvoir l'envoyer séparément aux différents services selon leurs domaines respectifs (innovation, recherche et développement, gestion des brevets et des marques) plutôt que de le faire circuler au sein du groupe. Seuls 35 fractionnements ont été demandés.

Du point de vue de l'interrogation, nous avons atteint, pour une enquête non-obligatoire, des taux de réponses acceptables avec 48,4 % de réponses pour les groupes français, 36,1 % pour les groupes étrangers et 32 % pour les sociétés indépendantes. Par secteur, les résultats des groupes sont proches de ceux des sociétés indépendantes, avec un peu plus de 50 % de taux de réponses pour l'industrie. D'une manière générale, à taille égale, les groupes français ont systématiquement mieux répondu que les sociétés indépendantes mais au prix d'un travail plus important pour les gestionnaires et d'un délai de réponse plus long de la part des groupes. Ce délai s'explique par une taille moyenne des groupes plus importante que celle des sociétés, par une organisation plus complexe de la circulation du formulaire et par un contrôle sans doute plus minutieux des réponses avant envoi. Enfin, les taux de réponses peuvent d'autant plus être considérés comme de bons résultats que les informations demandées relevaient de la stratégie même du groupe et étaient, par conséquent, jugées sensibles. De plus, comme déjà mentionné, il s'agissait d'une enquête non obligatoire.

Le choix du groupe comme niveau d'analyse des dépenses immatérielles nous est apparu *a posteriori* comme le bon niveau d'observation. En effet, d'une part, il n'a jamais été remis en cause par les groupes eux-mêmes. D'autre part, très peu, peut-être trop peu ?, de groupes ont demandé le découpage en sous-groupes. Enfin, aucun groupe ne nous a demandé de revenir, sur ce thème, à une interrogation des filiales. Le niveau d'interrogation est donc apparu légitime aux groupes eux-mêmes, il n'y a pas eu d'étonnement de la part de nos interlocuteurs.

En définitive, nous considérons que le choix d'interrogation du groupe était judicieux. Il nous a permis d'avoir une information plus signifiante que celle que nous aurions eu via les sociétés juridiques. Mais c'est clairement plus difficile. Cette première expérience est riche d'enseignements, elle est prometteuse et doit nous inciter à continuer dans cette voie.

2. Premiers résultats

M^{me} Elisabeth KREMP, Sessi

Mon intervention vise à vous présenter les premiers résultats de l'enquête réalisée par la direction régionale de l'Insee à Nantes pour les entreprises indépendantes et les microgroupes et au Sessi pour les groupes français et étrangers.

Le questionnaire de l'enquête se centrait sur trois aspects de la gestion de l'immatériel : premièrement sur le marketing et la communication publicitaire, deuxièmement sur la politique de l'innovation et de la recherche et troisièmement sur la gestion de la propriété intellectuelle.

Les données de cadrage des groupes montrent que près d'un groupe sur cinq a des effectifs en Europe (hors France), soit 23 % pour les groupes français et 15 % pour les groupes étrangers. Ce dernier résultat n'est pas étonnant dans la mesure où nous avons interrogé le plus souvent le sous-groupe France du groupe étranger, ce qui en diminue l'aspect international. 6 % de l'ensemble des groupes ont des effectifs en Amérique du Nord, les taux sont de 10 % pour les groupes français et 3 % pour les groupes étrangers.

Afin de mesurer l'internationalisation du groupe en termes de ventes et non de production, le chiffre d'affaires demandé était celui réalisé dans les différentes zones du monde. Il en résulte qu'un groupe sur deux réalise du chiffre d'affaires en Europe : 40 % pour les groupes français et 58 % pour les groupes étrangers. Les sous-groupes France de ces derniers ont donc une implantation en France mais sont davantage tournés vers l'Europe que les groupes français.

Concernant les effectifs médians, nous constatons que ceux-ci sont nettement plus élevés dans les groupes industriels. Un groupe industriel sur deux a plus de 250 salariés en Europe ; de même, un sur deux a plus de 70 salariés en Amérique du Nord.

Le pourcentage d'entités ayant déclaré un budget annuel de communication et de marketing est proche de 40 %. Ce pourcentage augmente en fonction de la taille des entités. En effet, alors qu'il est de 80 % pour les entités de 250 à 1 000 salariés, il passe à près de 90 % pour les entités de plus de 1 000 salariés. En revanche, le secteur influe peu sur ce pourcentage. Le détail par type d'entité (entreprises indépendantes, micro-groupes, groupes français, groupes étrangers) montre que les groupes sont deux fois plus nombreux à déclarer un budget publicité que les entreprises indépendantes.

Si l'on considère les entités déclarant un budget, la moitié des entités déclarent un budget d'au moins 1 % du chiffre d'affaires que ce soit par taille, par secteur ou par type d'entité. Des écarts un peu plus importants sont néanmoins visibles dans le secteur des services où 10 % des entreprises consacrent plus de 9 % de leur chiffre d'affaires au budget marketing.

Le troisième thème pose la question du pourcentage d'entreprises innovantes, tant en produits et en procédés qu'au sens plus large, c'est-à-dire prenant également en compte le marketing et l'organisation. Les résultats montrent tout d'abord que, sur l'ensemble de la population, toutes tailles confondues, il y a 12 % d'entités innovantes au sens restreint (produits, procédés) et 13 % au sens large. De plus, ce pourcentage augmente très fortement avec la taille. Ainsi, environ 60 % des entités de 250 à 1 000 salariés et près de 80 % des entités de plus de 1 000 salariés sont innovantes. Ce pourcentage est en revanche très stable par secteur (industrie, commerce, services) et représente de 11 à 12 % pour les entités innovantes en produits et en procédés. Le type d'entité est également discriminant. Enfin, le taux d'entités innovantes classées par taille dans chaque grand secteur montre que l'effet taille déjà constaté est un élément important.

La dernière interrogation portait sur le lien entre la publicité et l'innovation, soit les liens entre les différents éléments de la politique de l'immatériel, qui, bien qu'encore en cours, nous donne déjà six résultats :

1. les entités innovantes ont, toutes choses étant égales par ailleurs, un budget de publicité significativement plus élevé que les entités non innovantes, soit 2,6 % du chiffre d'affaires pour les entités innovantes contre 0,7 % pour les entités non-innovantes ;
2. ceci reste le cas lorsque nous comparons les seules entités ayant un budget de publicité positif, dans ce cas le taux est de 2,8 % du chiffre d'affaires contre 1,7 % du chiffre d'affaires ;
3. le fait d'innover est plus important que la taille pour expliquer le montant du budget de publicité ;
4. ce sont surtout les innovations de produits qui comptent ;
5. le fait d'introduire des innovations en marketing joue aussi, particulièrement pour les groupes étrangers ;
6. par contre, le budget de publicité ne semble pas corrélé avec le fait d'innover en procédés ou de réaliser des innovations organisationnelles.

Pour conclure, je retiendrais deux points.

Nous avons présenté quelques résultats quantitatifs de cette enquête. Ces résultats sont prometteurs. Il nous reste à exploiter de nombreuses données et notamment les facteurs qui déterminent les stratégies des entreprises et des groupes en matière d'immatériel.

Si nous regroupons les entités en trois grands secteurs (industrie, commerce, services), les différences ne sont pas très marquées et le découpage sectoriel semble moins pertinent que le découpage par taille. Si nous analysons les causalités entre les différentes composantes de la politique de l'immatériel, la taille est souvent un facteur qui cache d'autres interprétations. Ainsi, pour l'intensité du budget publicité; le fait d'innover apparaît plus discriminant que l'effet taille.

M^{me} Jeanine COHEN, CNRS

Pourriez-vous préciser les critères que vous avez retenus pour définir une entreprise de commerce innovante ?

M^{me} Elisabeth KREMP, Sessi

L'innovation en produits pour une entreprise de commerce ou de services consiste à mettre en œuvre un nouveau service commercial, lié à l'acte de vente. A l'occasion de l'enquête innovation lancée par le Sessi, la terminologie a été adaptée et le terme employé est désormais « innovation de prestations », puisque l'idée de produit provient du champ lexical industriel.

M. Alain GELY, CGT

Est-ce qu'il est envisagé pour l'avenir de procéder à des questionnements sur l'effort de formation ? Je renvoie à l'avis du Cnis qui préconise d'élargir l'interrogation à l'économie de la connaissance et notamment à la formation.

M^{me} Elisabeth KREMP, Sessi

Dans le premier questionnaire, testé auprès des entreprises et des groupes, nous avons introduit un volet sur la gestion des connaissances. Ce volet a finalement été abandonné à cause de la surcharge qu'il supposait mais a été repris par l'enquête innovation en cours. Par contre, ce volet ne contient aucune question sur la formation. La formation constitue un vaste sujet qui mérite d'être traité seul.

IV - Point sur les changements des nomenclatures

1. État des discussion internationales

M. Thierry LACROIX, Insee

Je vais vous faire un point sur l'état d'avancement de la révision des nomenclatures d'activité et de produits et je vous présenterai les prochaines étapes du processus.

Les nomenclatures d'activités

Au niveau international, la structure de la nouvelle CITI est fixée et ses notes explicatives, actuellement en cours de finalisation, seront normalement terminées à la fin novembre.

Au niveau européen, la structure de la NACE et le libellé des postes ont également été fixés. Un certain nombre de changements, intervenus lors de la dernière réunion du Groupe NACE-CPA en septembre, ont permis de prendre en compte quelques demandes françaises et surtout des demandes de dernière minute émanant de Directions de la Commission européenne.

Le projet de structure de la NACE rév.2 (avec le libellé des postes) figure dans le projet de règlement relatif à la NACE et à sa mise en place dans les statistiques européennes. Ce règlement sera soumis au CPS à la fin novembre et son approbation finale à l'issue de la procédure de codécision est envisagée vers la fin 2006. La mise en place de la nouvelle NACE dans le système statistique est quant à elle prévue pour le 1^{er} janvier 2008. Le règlement autorise l'usage de nomenclatures nationales emboîtées dans la NACE. Une version française du libellé des postes de la NACE doit

d'ailleurs être préparée dans les prochaines semaines et validée par les pays francophones européens (France, Luxembourg, Belgique et Suisse). Concernant les notes explicatives, Eurostat a établi un premier projet au mois de juillet, sur le modèle des notes de la nouvelle CITI, qui a été légèrement modifié depuis. Lors de la consultation des Etats membres, la France a communiqué un peu plus d'une centaine de propositions de différentes natures (corrections d'erreur, propositions de compléments, de changements de frontières, d'améliorations des rédactions etc.). La France avait auparavant transmis à l'ONU près de soixante-dix propositions sur les notes de la CITI, compte tenu du lien entre celle-ci et la NACE. Enfin, la mise au point des notes explicatives de la NACE sera effectuée lors d'une réunion d'une *Task force* du Groupe européen à la fin du mois de novembre.

Au niveau national, la CNNES (Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales) a décidé, début juillet, de réaliser une déclinaison nationale de la NACE pour prendre en compte les besoins nationaux non satisfaits par la nomenclature européenne. En effet, selon la Commission, l'ampleur de ces besoins justifiait la réalisation d'une nomenclature spécifiquement française. Elle a donc approuvé une méthode d'élaboration et un calendrier. Cette méthode, inspirée du schéma de concertation utilisé pour la préparation des positions françaises dans la négociation européenne de 2004, est décentralisée en 15 grands domaines d'activité, avec pour chacun d'eux un service leader préparant la concertation. Le calendrier prévoit différentes étapes et vise à une validation de la structure de la nouvelle NAF par la CNNES à la mi-2006, sachant que les notes explicatives de la nomenclature seront rédigées entre mi-2006 et mi-2007. La phase de concertation est déjà engagée, pour préparer le détail de la NAF, c'est-à-dire les éclatements de la NACE en sous-classes nationales pour chaque grand domaine d'activité, et doit aboutir à une première proposition de structuration au début de l'année 2006.

Les nomenclatures de produits

Dans ce domaine, le travail est moins avancé que pour les nomenclatures d'activités puisque le projet de structure détaillé de la deuxième version de la CPC, au niveau international, n'a été disponible qu'au mois de juillet 2005. A cette date, l'ONU a lancé une consultation s'appuyant sur un questionnaire d'une douzaine de questions. Les réponses étaient attendues dans des délais assez courts, c'est-à-dire pour la fin du mois de septembre. L'objectif était de finaliser le projet de nouvelle CPC à la réunion du sous-groupe technique de l'ONU qui a eu lieu la semaine dernière.

Pour préparer les positions européennes, une harmonisation avait été recherchée par Eurostat mais celle-ci n'a été atteinte que partiellement pour les réponses au questionnaire de l'ONU. La France a répondu fin septembre à la consultation, en reprenant les positions européennes, en les amendant et en les complétant par nos propres observations.

Bien que similaire à l'ancienne, la structure de la nouvelle CPC est plus détaillée, notamment dans deux domaines : celui des produits TIC (technologies de l'information et de la communication) et surtout celui des produits agricoles et agroalimentaires, en raison de la très forte pression exercée par la FAO. Cela se traduit par un total de près de 500 postes supplémentaires dans le projet. Ce plus grand détail fait que la correspondance avec la nomenclature douanière, le SH (Système harmonisé), n'est plus assurée.

S'il n'est pas possible d'en rendre compte précisément aujourd'hui, je dirai néanmoins que la discussion de la semaine dernière à l'ONU a permis de prendre en considération un certain nombre de demandes européennes et françaises et qu'elle n'est pas encore terminée, il y aura des échanges par voie électronique dans les prochaines semaines.

Au niveau européen, Eurostat est en train d'élaborer un projet de CPA s'appuyant à la fois sur la nouvelle NACE et la nouvelle CPC. Une première version de ce projet sera examinée à la fin du mois, lors de la réunion de la *Task force* du Groupes NACE-CPA. Le projet amendé sera ensuite soumis à la consultation officielle des Etats membres en décembre. Des réponses sont attendues pour février 2006 et l'examen par le Groupe européen aura lieu en avril. Enfin, le CPS sera consulté sur un projet de règlement au mois de mai, avant la procédure de codécision.

2. Prise en compte des changements de nomenclatures sur les règlements européens

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Nous allons maintenant faire un point rapide sur la traduction de ces changements dans les règlements eux-mêmes. Je cède à présent la parole à Michel EURIAT, pour nous parler de l'application de ces changements dans le répertoire.

Règlement sur les répertoires

M. Michel EURIAT, Insee

La France répond aux obligations du règlement sur les répertoires statistiques principalement via le répertoire inter-administratif SIRENE. Nous sommes donc concernés à deux titres par le changement de nomenclature : d'une part, il convient de le mettre en place dans le répertoire statistique pour le 1^{er} janvier 2008, date d'entrée en vigueur officielle de la nouvelle NACE, bien qu'en vertu du principe de subsidiarité, cette date ne soit pas explicitement mentionnée dans les textes ; d'autre part, la NAF entrant en vigueur à peu près à cette période, il faut que les entreprises soient informées de leur nouveau code d'activité principale économique.

La codification de cette activité dans SIRENE est effectuée, au départ, à partir des déclarations d'entreprises. Elle peut être modifiée par la suite, à partir de déclarations de modifications d'activité faites par les entreprises ou de résultats d'enquêtes. Suite à des décisions du Ministre de l'Economie, les enquêtes de branche et les enquêtes annuelles permettent de mettre à jour le code APE. Il en est de même pour les enquêtes d'amélioration du répertoire prévues à l'arrêté du 18 juillet 1995.

Pour ce basculement au 1^{er} janvier 2008, plusieurs moyens seront utilisés. Pour les plus grandes entreprises, nous pensons avoir des éléments pour déterminer leur activité principale d'ici fin 2007, via les enquêtes annuelles d'entreprises sur les résultats 2006.

Pour les autres entreprises, toutes les sources possibles seront mobilisées. Par exemple, pour les entreprises relevant du registre des métiers, il est possible d'avoir des indications complémentaires permettant de mieux coder l'activité dans la nouvelle NAF.

Par ailleurs, nous allons mettre en place des tables de passage des anciennes aux nouvelles activités. Pour les entreprises pour lesquelles la nouvelle codification ne peut être déduite directement de l'ancienne, des enquêtes d'amélioration du répertoire seront effectuées. Ces enquêtes étant assez coûteuses, nous les calibrerons en fonction des ressources et du temps. Il s'agit en effet de codifier le mieux possible la plupart des entreprises, en s'intéressant en priorité aux plus importantes.

L'outil de codification automatique, actuellement utilisé lors des déclarations de changement d'activité ou de création d'une unité légale, est indispensable pour le passage à la nouvelle nomenclature. Pour que cet outil puisse fonctionner avec la nouvelle nomenclature, il est nécessaire de mettre au point des bases d'apprentissage. Pour cela, nous disposerons du travail des experts et des déclarations effectuées par les entreprises. Nous souhaiterions que cet outil soit opérationnel dès le début 2007 pour avoir en réserve, au cours de l'année, les informations relatives à l'activité nouvelle. Il faut savoir que tous ces moyens sont destinés aux entreprises qui ne sont pas enquêtées dans les EAE, soit la grande majorité, mais qui se trouvent être celles dont le poids économique est le plus faible.

Une fois le basculement réalisé, il conviendra de communiquer aux entreprises leur nouveau code APE. Nous n'avons pas encore décidé des modalités de cette communication. Nous créerons des tables statistiques utiles à tous nos collègues utilisateurs du répertoire.

La structure informatique du répertoire SIRENE sera modifiée fin novembre 2005 ; il pourra ainsi inclure une double codification de l'activité. Nous ignorons à ce stade combien de temps il nous faudra garder cette double codification. Il me paraît préférable de faire des rétroprojections, pour se conformer aux différents règlements, plutôt que de garder une double gestion trop longtemps.

Règlement sur les statistiques structurelles

M. Emmanuel RAULIN, Insee

Selon les règlements européens SBS, les statistiques structurelles relatives à l'exercice 2008 devront être transmises à la fois en nouvelle et en ancienne nomenclature. Nous fournirons ainsi selon les deux nomenclatures les données préliminaires en octobre 2009 et les données définitives en juin 2010.

En France, le rôle particulier joué par les EAE, notamment en matière d'attribution du code d'activité principale, fait que nous serons, de fait, prêts avant les délais prévus au niveau européen. En effet, nous observerons les activités élémentaires des entreprises en double nomenclature sur l'exercice 2006, c'est-à-dire pour les EAE organisées en 2007. Je tiens à préciser que nous utiliserons une nomenclature intermédiaire qui évitera de faire subir une double charge de réponse aux entreprises. Ainsi, fin 2007, nous disposerons du code d'activité principale en double nomenclature pour toutes les entreprises interrogées par les EAE. Nous ne le délivrerons cependant que début 2008, à l'entrée en vigueur officielle de la nouvelle nomenclature. A cette date, nous serons donc en mesure de fournir tous les renseignements au répertoire SIRENE. Simultanément, fin 2007 et jusqu'à mi-2008, nous rétropterons les séries de statistiques structurelles d'entreprises (séries de SUSE et de SIE) pour les exercices antérieurs à 2006.

Règlement sur les statistiques conjoncturelles

M^{me} Laurence BLOCH, Insee

Une approche commune et coordonnée a été décidée pour le règlement de court terme. Le changement de base, pour les statistiques conjoncturelles, prévu normalement tous les cinq ans, devait être fait, selon l'article 11 du règlement, dans les trois années suivant 2005, soit avant la fin de l'année 2008. Une introduction simultanée du changement de base année 2005 et du changement de nomenclature a finalement été décidée pour le début de l'année 2009, bien que cette date ne fasse pas l'unanimité des pays. Les indices mensuels de janvier 2009, transmis à Eurostat en mars 2009, devront donc être calculés en nouvelle base et en nouvelle nomenclature. Parallèlement, nous devons diffuser des séries rétropolées au moins à partir de 2000 pour les différents indicateurs conjoncturels, ce qui implique d'avoir des pondérations et des indices élémentaires en nouvelle nomenclature. L'année 2008 va donc être très chargée, le calendrier est extrêmement tendu. Certains grands pays européens (Italie, Espagne et Royaume-Uni) pensent qu'ils ne pourront pas être prêts avant 2010 ; par contre, les petits pays pensent pouvoir tenir les délais. J'ai donné mon accord pour le début de l'année 2009 puisque nous pensons être prêts à cette date, compte tenu de l'organisation prévue.

Je rappelle les principaux travaux pour 2008 :

- mise en place du répertoire d'entreprises en double codification pour le 1^{er} janvier 2008 ;
- estimation de séries élémentaires en double codification ;
- mise en œuvre des pondérations de 2005, au niveau de la nouvelle NACE, et des pondérations des séries élémentaires ;
- rétropolations.

Enfin, nous devons aussi continuer à fournir des indicateurs en ancienne nomenclature pour les comptes nationaux. Ceux-ci ne passeront en nouvelle nomenclature qu'entre 2010 et 2012. La date sera décidée lors du prochain CPS.

En France, nous serons prêts pour 2009 pour plusieurs raisons. Pour ce qui concerne notamment les séries élémentaires et l'indice de la production industrielle, nous nous appuyons sur les enquêtes de branche du Sessi. Or celui-ci devrait commencer ses enquêtes de branche en double nomenclature dès 2007, ce qui nous permettrait d'avoir des séries élémentaires en double nomenclature pour 2007 et 2008.

Par ailleurs, nous ferons en sorte d'être prêts pour la mise en œuvre des séries d'indices de prix de production qui relèvent de notre ressort. Concernant les pondérations à un niveau plus agrégé, nous serons en mesure de rétopoler l'année 2006, transmise en nomenclature intermédiaire, au premier semestre de l'année 2008, ce qui nous permettra de construire des tables de correspondances pour nos pondérations 2005. Enfin, pour les séries élémentaires en double nomenclature nous souhaitons rétopoler nos indicateurs en 2008 sans perdre d'historique, c'est-à-dire remonter à 1990.

Le calendrier est si tendu que si l'un de ces rouages ne fonctionne pas correctement nous ne pourrons pas fournir des indicateurs conjoncturels en nouvelle nomenclature avant 2009.

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

On peut se demander effectivement comment les autres grands pays vont y arriver, dans la mesure où la France peut tenir ce calendrier uniquement parce qu'elle part avec une année d'avance. Au départ, nous avons établi ce calendrier en raison des contraintes liées au projet de mise en place de RESANE, initialement prévu en 2008.

V - Examen pour avis d'opportunité**Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'information sur les nouvelles entreprises –SINE 2006)****M^{me} Roselyne KERJOSSE, Insee**

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif SINE qui est un système permanent d'observation des entreprises récemment créées et suivies sur cinq ans. Celles-ci sont interrogées l'année de la création, puis trois ans et cinq ans après. Cette enquête permet notamment d'obtenir des informations sur les porteurs de projets, sur les conditions de la création et sur les difficultés rencontrées pendant les cinq premières années d'existence. Le dispositif SINE a été initialisé en 1994 par l'interrogation d'environ 30 000 entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre de 1994. Il a ensuite été reconduit au premier semestre de 1998 et de 2002.

Nous prévoyons d'enquêter en 2006 une cohorte d'environ 47 000 entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre 2006. Le dispositif ne devrait pas subir d'évolutions par rapport à 2002 au niveau du champ de l'enquête et de ses domaines de diffusion. Tous les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services sont enquêtés et le questionnaire subira quelques modifications pour s'adapter aux questions d'actualité mais restera en grande partie identique à celui des enquêtes précédentes pour permettre des comparaisons.

L'enquête 2006 est préparée avec l'aide du comité des utilisateurs de SINE, qui regroupe des partenaires extérieurs tels que l'APCE, l'OSEO-BDPME, l'APCM, des universitaires, des services statistiques des ministères, la Dares, la DCASPL et des services de l'Insee. De plus, en réponse à sa demande, nous inviterons le service des droits de la femme et de l'égalité à la prochaine réunion qui se tiendra le 13 décembre prochain. Le dispositif SINE, seule source d'informations sur les nouvelles entreprises et leurs créateurs, donne lieu à de nombreuses publications de l'Insee, notamment régionales, et est également très utilisée par nos partenaires extérieurs.

Les résultats des années antérieures sont disponibles sur cédérom et sur le site Internet de l'Insee. Les données sont disponibles sous forme de fichiers, rendus anonymes selon les procédures agréées par le Comité du secret.

M. Édouard SALUSTRO, Président

S'il n'y a pas d'autres interventions, je considère cette enquête comme adoptée.

L'Interinformation émet un avis favorable sur cette enquête.

VI - Travaux du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services »**M. Claude PEYROUX, co-rapporteur du groupe « Mesure des échanges internationaux de services »**

L'objectif principal de ce groupe de travail était d'examiner toutes les mesures des échanges internationaux de services réalisées à la fois par l'Insee, par la Banque de France et par les autres institutions susceptibles de donner des informations sur ces échanges. Il en a résulté que l'unique mesure de ces échanges est effectuée par la direction de la Balance des Paiements de la Banque de France et que le système actuel repose sur une collecte directe auprès des entreprises et une collecte auprès des banques pour leur compte propre et leurs clients. Cette collecte auprès des banques, soumise à un seuil d'exemption de 12 500 euros par opération, va passer à 50 000 euros par opération, d'où une perte importante d'information.

Face à ce problème, nous préconisons deux orientations qui sont parfaitement indiquées dans les projets d'avis émis fin octobre par la formation et que je vais vous énoncer :

« Le Conseil approuve les conclusions du groupe de travail chargé de la mesure des échanges internationaux de services.

Il exprime sa préoccupation vis-à-vis des menaces pesant sur le maintien de la qualité des statistiques d'échanges internationaux de services consécutives à l'élévation future, vraisemblablement le 1^{er} janvier 2008, du seuil d'exemption de déclarations des banques au titre de la balance des paiements. Dans ces conditions, le Conseil soutient la recommandation de mise en œuvre d'une enquête nouvelle, couvrant une population d'entreprises réalisant des transactions de montant plus réduit, et visant à estimer les échanges internationaux de services qui ne sont pas couverts par la collecte réalisée auprès des entreprises DDG (déclarants directs généraux). Il prend note de l'attachement du groupe à l'examen attentif du rapport coûts/avantages de cette option dans l'analyse de l'ampleur, de la périodicité et des modalités pratiques de mise en place de cette enquête.

Par ailleurs, afin d'affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et répondre aux demandes des organisations internationales, le Conseil encourage la mise en œuvre d'enquêtes nouvelles auprès des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, construction, transport, tertiaire, agroalimentaire), sur le seul thème des échanges internationaux de services, et dont la périodicité doit être définie (quinquennale par exemple). Il prend note que l'instauration d'une telle enquête devra être précédée d'une analyse fine des coûts engagés, relativement aux avantages qu'elle procurerait ».

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

La question est donc de savoir si le Conseil est d'accord pour adopter une forme de lobbying bancaire visant à nous exempter d'obligation de déclaration auprès de la Banque de France et reportant ainsi en partie la charge pesant sur les banques sur les entreprises, par l'intermédiaire de l'enquête annuelle proposée ici.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Cet avis appelle-t-il des observations de votre part ?

M. Pierre SICSIC, Banque de France

Je précise qu'il y a deux avis : l'un concernant une enquête annuelle, l'autre une enquête quinquennale. Pour l'instant, les banques déclarent mensuellement toutes les transactions supérieures à 12 500 euros ; à partir du 1^{er} janvier 2008 elles déclareront les transactions d'un montant supérieur à 50 000 euros. Il reste donc à mesurer les transactions entre ces deux montants qui représentent tout de même 9 % des transactions de services, mais très peu d'entreprises ont toutes leurs transactions en dessous de 50 000 euros. Dès lors que l'on connaît les entreprises qui sont au-delà du seuil de 50 000 euros, il est possible de les interroger sur l'ensemble de leurs échanges.

M. Bernard BOULANGIER, Président de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

L'interrogation par ce dispositif tiendra-t-il compte de la taille des entreprises ?

M. Jean-Marc BÉGUIN, rapporteur

Ce n'est pas la taille des entreprises, mais l'ensemble des transactions qui compte.

M. Claude PEYROUX, co-rapporteur du groupe « Mesure des échanges internationaux de services »

J'ajouterai qu'il est essentiel que les banques continuent à donner une information sur les transactions supérieures à 50 000 euros, sous peine de basculer dans un système beaucoup plus coûteux.

M. Yvonick RENARD, Medef

Je suis convaincu que les banques sauront satisfaire à leur obligation minimale de solidarité statistique.

M. Édouard SALUSTRO, Président

Je considère que les deux avis sont adoptés.

VII - Projets d'avis (Mme Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis)

Les participants débattent du projet d'avis de l'interformation.

Conclusion

M. Édouard SALUSTRO, Président

J'ai été frappé par l'accélération de l'adaptation de l'appareil statistique aux nouvelles données, qu'elles soient technologiques, territoriales ou sociologiques.

Je voudrais féliciter tous ceux qui ont préparé la réunion d'aujourd'hui et lancer un appel à la mobilisation de toutes les ressources possibles.

* *

*

Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du Cnis avant le **20 février 2006**. Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

Déclaration de la CGT

(transmise au Secrétariat du Cnis le 16 décembre 2005)

Il y a au moins deux sujets à évoquer ici. Il s'y ajoute, nous tenons à le mentionner, la consultation et l'avis des personnels concernés, y compris les enquêteurs, dont il faut tenir compte et ne pas ignorer l'expérience et les compétences.

Les deux sujets sont : les groupes d'entreprises et la connaissance du tissu productif local.

Sur les groupes d'entreprises, deux observations :

a) Acquérir une meilleure information sur ces entités, oui, c'est utile - notamment pour les quelques dizaines de plus grands groupes. Mais à condition que cette amélioration renforce, et en tout cas qu'on ne risque pas de déstabiliser, les connaissances existantes sur les entreprises, y compris les TPE, et sur les établissements. En effet, le groupe, s'il constitue effectivement, de plus en plus souvent, le lieu de décision principal, n'est pas aisé à appréhender, puisque ses contours se modifient sans cesse et que son ancrage territorial, et même national, est fort incertain.

En outre, la notion de groupe ne rend pas compte de certaines formes de relations plus ou moins formelles entre unités productives, les réseaux d'enseignes ou les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants par exemple. Enfin, les normes comptables sont encore moins bien assurées au niveau des groupes que dans les entreprises, où le « garde-fou » fiscal est certainement plus solide. Or les sources fiscales et autres sources administratives, qui se réfèrent généralement à l'unité légale, sont et seront de plus en plus utilisées. Ce qui peut, soit dit en passant, poser problème quand les réglementations qui fondent ces sources évoluent !

b) en conclusion sur ce sujet particulièrement important : progresser dans la connaissance des groupes et de leurs activités, oui, c'est nécessaire. L'enquête sur les échanges internationaux intra-groupes (EIIIG), par exemple, a permis de progresser dans l'analyse des effets de la mondialisation sur le système productif. Mais il ne faudrait pas lâcher la proie pour l'ombre ! C'est-à-dire que cette connaissance devra nous permettre de mieux articuler les données financières et les informations relatives à l'économie réelle. Il est important, nous serons très vigilants sur ce point, d'améliorer et non pas d'altérer une vision cohérente du système productif, autour du concept central de valeur ajoutée et en relation avec l'emploi, l'investissement et les données financières, et ce dans l'optique de la comptabilité nationale comme du point de vue de la connaissance des systèmes productifs locaux. »

La situation, du point de vue de la **connaissance du tissu productif local** peut être résumée en trois points:

1. le cadre institutionnel marqué par la décentralisation
2. des sites industriels, voire des bassins d'emploi, sinistrés (ou qui peuvent l'être, quasiment du jour au lendemain, s'ils dépendent fortement de décisions extérieures)
3. une multiplication des enquêtes locales (CCI et sociétés d'études privées, notamment). Nous ne nions pas l'intérêt que peuvent présenter ces enquêtes. Mais elles contribuent aussi à donner l'impression d'une lourde charge statistique sur certaines entreprises, sans pour autant donner toujours des résultats exploitables localement, notamment lorsque les données obtenues sont onéreuses ou confidentielles...

Il y a donc des raisons fortes pour ne pas désarmer, au contraire, la statistique publique à l'échelon régional ; elle a en effet un rôle fondamental à jouer :

- a. pour contribuer à une meilleure connaissance des activités locales et de leur dépendance, ou de leurs relations extérieures, entre autres par le développement d'enquêtes thématiques locales, ou par des extensions régionales d'enquêtes nationales
- b. pour rapprocher les sources et fédérer les investigations statistiques diverses – limitant ainsi les doubles emplois dans les questionnements
- c. pour mener des études à base statistique, y compris celles qui pourraient « déranger »
- d. pour rechercher des coopérations plus étroites, notamment avec les universitaires.
- e. pour, enfin, contribuer à corriger les inégalités dans l'accès à l'information entre les acteurs sociaux locaux.

Au total, ou en conclusion, les besoins d'information, brute ou élaborée dans le cadre des études et de la comptabilité nationale, sont puissants et fortement croissants. Il serait donc pour le moins paradoxal que la statistique publique voie ses moyens d'action décroître, à l'échelon national comme dans les régions.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

- [Avis moyen terme 2004-2008](#)
- [Avis 2005](#)
- [Fiche d'enquête](#) pour examen en avis d'opportunité : Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'information sur les nouvelles entreprises - SINE 2006)
- [Projet de rapport](#) du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services » - Recommandations du groupe
- [Rapport de l'Inspection générale des finances](#) sur la réingénierie des statistiques d'entreprises

Présentations :

- [Refonte des statistiques annuelles d'entreprises](#)
- [Enquête immatériel : la stratégie d'enquête](#)
- [Enquête immatériel : les premiers résultats](#)

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr> rubrique Agenda, information Statistiques d'entreprises, réunion du 3 novembre 2005.

Paris, le 16 janvier 2006 - n° 007/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006)

Programme : 2006
Emetteur : Insee

Au cours de sa réunion du 3 novembre 2005, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006).

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la quatrième série d'un dispositif initialisé en 1994. Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Il se décompose en trois étapes reposant sur trois interrogations successives : en 2006, puis en 2009 et en 2011 pour les unités survivantes.

Les principaux thèmes abordés sont le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises.

La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les conditions de la réussite, les obstacles à surmonter pour survivre sont les attendus de ce système à partir duquel on espère pouvoir déduire des profils types de démarches.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier et le 30 juin 2006, unités appartenant à l'industrie, la construction, le commerce et les services (champ ICS) hors holdings. L'échantillon interrogé comprendra environ 47 000 entreprises. La collecte sera effectuée par voie postale en septembre 2006.

Un Comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet SINE. Pour cette étape, son travail portera sur la définition du champ de l'enquête et des domaines de diffusion. Il s'interrogera également sur les problématiques d'études à mettre en place. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCE, APCM, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des professions libérales, Université de Strasbourg, Université de Marne-la-Vallée, IUT de Valence, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, OSEO-BDPME, Banque de France, France Initiative Réseau (FIR) et l'Insee.

L'échantillon national de l'enquête SINE 2006 fera l'objet de plusieurs extensions régionales sous réserve d'une part, du recueil par la Direction régionale concernée d'un avis d'opportunité régional auprès du CRIES de sa région ou, en son absence, auprès des instances locales représentatives constituées et rassemblées à cet effet et d'autre part de financements locaux.

Cette quatrième enquête donnera lieu, à partir de la mi-2007, à plusieurs publications d'Insee Première, d'un cédérom rassemblant les tableaux de résultats, de nombreux articles en région, et à une reprise massive dans la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les CCI., les banques, l'APCE...

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.